

S'il existe plusieurs demandes de même niveau pour un même service, elles seront classées sur la base de l'ancienneté administrative.

RECAPITULATIF DU CLASSEMENT DES PRIORITES:

AGENT déjà Dans la Direction	1. AGENT DE LA DIRECTION ET AGENT ENTRANT AYANT UNE PRIORITÉ POUR HANDICAP
	2. PRIORITÉ POUR SUIVRE SA MISSION ET SON EMPLOI SUR LE POSTE ACCUEILLANT LES MISSIONS TRANSFÉRÉES
	3. PRIORITÉ POUR RESTER SUR LE SERVICE D'ORIGINE EN CAS DE SUPPRESSION D'EMPLOI, SI UNE VACANCE S'OUVRE LORS DE L'ÉLABORATION DU MOUVEMENT LOCAL
	4. PRIORITÉ POUR L'AGENT ALD POUR RESTER SUR SON SERVICE EN CAS DE VACANCE D'EMPLOI
	5. PRIORITÉ POUR TOUT EMPLOI VACANT DANS LA COMMUNE SUR UN SERVICE DE MÊME NATURE QUE SON SERVICE D'ORIGINE SUITE À RÉORGANISATION OU SUPPRESSION D'EMPLOI
	6. PRIORITÉ POUR TOUT EMPLOI VACANT DANS LA COMMUNE SUITE A RÉORGANISATION OU SUPPRESSION D'EMPLOI
	7. PRIORITÉ SUR TOUT EMPLOI VACANT DE LA DIRECTION SUR UN SERVICE DE MÊME NATURE QUE SON SERVICE D'ORIGINE SUITE À RÉORGANISATION OU SUPPRESSION D'EMPLOI
	8. PRIORITÉ SUR TOUT EMPLOI VACANT DE LA DIRECTION SUITE A RÉORGANISATION OU SUPPRESSION D'EMPLOI
	9. AGENT DE LA DIRECTION AYANT UNE PRIORITÉ POUR RAPPROCHEMENT FAMILIAL
	10. AGENT DE LA DIRECTION NE BÉNÉFICIAINT PAS D'UNE PRIORITÉ
AGENT ENTRANT	11. AGENT ENTRANT AYANT UNE PRIORITÉ POUR RAPPROCHEMENT FAMILIAL
	12. AGENT ENTRANT NE BÉNÉFICIAINT PAS D'UNE PRIORITE